

**DEMANDE DE DOSSIER MEDICAL PATIENT PAR
MANDATAIRE****Contact :**

Direction des Relations avec les Usagers
02.98.62.61.60 / poste 6029

Notice :

En vertu de la réglementation en vigueur, seul votre proche lui-même, capable juridiquement, peut exiger de consulter son dossier médical ou d'en recevoir copie.

Un membre de la famille ou un proche d'un patient majeur ne peut, par principe, pas accéder aux informations médicales détenues par l'établissement de santé.

Ainsi, en cas de besoin, il convient d'inviter, et au besoin d'aider votre proche à respecter cette procédure.

Si toutefois le patient souhaite vous mandater pour effectuer les démarches et/ ou récupérer son dossier, il conviendrait de nous faire retour des présents documents dûment remplis, accompagnés des pièces justificatives nécessaires (cf. tableau ci-contre).

Il est précisé qu'en cas de soins sans consentement (soins à la demande d'un tiers ou soins sur décision du représentant de l'état) le médecin ayant réalisé la prise en charge peut vous demander de lui désigner un médecin auquel adresser le dossier. En cas de refus de procéder à cette désignation, la question sera tranchée par la commission départementale des hospitalisations psychiatriques saisie par vos soins ou par le médecin du centre hospitalier..

Le tout étant à renvoyer à l'adresse suivante :

Centre Hospitalier des Pays de Morlaix – Direction des Relations avec les Usagers
15 Rue Kersaint Gilly – BP 97 237
29672 MORLAIX CEDEX

Informations concernant la personne hospitalisée :**NOM :****Prénom(s) :****Date de naissance :****Service(s) d'hospitalisation :****Dates(s) d'hospitalisation :****Nom du médecin :****Informations concernant le mandataire :**

NOM:

Adresse :

Numéro de téléphone :

CONDITIONS D'ACCES AU DOSSIER : « *Les informations de santé peuvent être communiquées à une personne mandatée par le patient, par ses représentants légaux (s'il s'agit d'un mineur ou d'un majeur sous tutelle) ... dès lors que la personne dispose d'un mandat exprès et peut justifier de son identité. La personne mandatée ne peut avoir de conflit d'intérêts et défendre d'autres intérêts que ceux du mandant (la personne concernée par les informations de santé). Il est rappelé le caractère personnel des informations qui seront communiquées à la personne mandatée* »

Pièces justificatives à fournir en complément de ce formulaire :

**DEMANDE DE DOSSIER MEDICAL PATIENT PAR
MANDATAIRE**

L'une des pièces justificatives de l'état civil et de la nationalité suivantes, du patient mandant ET du mandataire :

- **Livret de famille** régulièrement tenu à jour
- **Livret de famille** régulièrement tenu à jour et revêtu de l'une des mentions prévues à l'article 28 du code civil pour le ou les titulaires du livret de famille et, le cas échéant, pour leurs enfants mineurs
- **Carte nationale d'identité** en cours de validité
- **Passeport** en cours de validité
- **Carte d'ancien combattant ou carte d'invalidé de guerre ou carte d'invalidé civil**
- **Copie intégrale de l'acte de naissance** revêtu de l'une des mentions prévues à l'article 28 du code civil.



Justificatif d'identité à produire pour le patient (mandant) ET pour le mandataire.

La pièce suivante justifiant de la qualité de mandataire

- **Lettre de procuration** Courrier manuscrit établi par le patient (mandant), donnant procuration exprès au mandataire pour réaliser les démarches et / ou retirer son dossier médical.

Le courrier doit comporter à minima les informations suivantes :

- Nom et prénom du patient (mandant)
- Nom et prénom du mandataire
- Nature de la tâche à effectuer par procuration.
- Date et signature du patient (mandant)

Motif de la demande :

.....
.....

Choix des modalités de mise à disposition des éléments demandés :

Vous souhaitez :

Consulter votre dossier sur place au Centre hospitalier (compléter le tableau 1)

Obtenir un duplicata de tout ou partie des pièces de votre dossier (compléter le tableau 2)

TABLEAU 1 - CONSULTATION SUR PLACE AU CENTRE HOSPITALIER

**DEMANDE DE DOSSIER MEDICAL PATIENT PAR
MANDATAIRE****Cette consultation n'est possible qu'après la présentation d'une pièce d'identité**

La consultation du dossier s'effectue au secrétariat du service concerné par votre demande
Si votre demande concerne plusieurs services différents, elle est organisée au secrétariat de votre dernière hospitalisation.

Cette consultation de dossier peut être réalisée (cochez l'option choisie) :

En présence d'une secrétaire

En présence d'un médecin

Si vous souhaitez que des copies de certains documents soient réalisées, celles-ci vous seront facturées conformément aux tarifs mentionnés au tableau 2.

Vous pourrez en disposer dans les jours suivants, soit sur place auprès du secrétariat concerné, soit par envoi en contre-remboursement

TABLEAU 2 - OBTENIR UN DUPLICATA DE TOUT OU PARTIE DU DOSSIER

Les frais de duplication, aux tarifs mentionnés ci-dessous, et d'expédition sont à la charge du demandeur.

NOTA : La réalisation de copies de l'intégralité des pièces d'un dossier est susceptible de représenter une somme conséquente, en fonction de la durée de votre ou de vos différentes hospitalisations ou consultations et du nombre d'examens réalisés. La reproduction des clichés radiologiques vient majorer d'autant le coût de copie des documents papier.

Ces pièces confidentielles, peuvent vous être (cochez l'option souhaitée) :

- Remises en mains propres au Centre Hospitalier sur présentation d'une pièce d'identité

Contre paiement des frais de duplication.

- Expédiées à votre adresse en colissimo avec accusé de réception

Contre paiement lors de la réception des frais de la duplication et d'expédition majorés de la taxe postale en vigueur

Pour le paiement, libellez votre chèque au nom du Trésor Public.

Photocopie (tarif : 0,20 € par feuille au format A4 et 0,40 € par feuille au format A3)

Parmi les options suivantes, cochez celles qui correspondent à votre demande :

- Compte-rendu d'hospitalisation
- Compte-rendu opératoire
- Dossier d'anesthésie
- Observations médicales
- Synthèse des résultats biologiques les plus récents
- Ensemble des résultats biologiques
- Compte(s)-rendu(s) d'examens
- Dossier de soins infirmiers (Le nombre de feuillets du dossier de soins infirmiers est susceptible d'être élevé et d'augmenter notablement les frais de copie).
- Radiologique (précisez le ou lesquels)

- Autre(s) (précisez le ou lesquels)

Contretypes de clichés radiologiques (5,20 € par cliché) / copie de cédérom (4,00 € par CD)

Précisez le ou les examens concernés :

Date :

Signature :